



PROJET DE CONCEPTION OU DE RÉNOVATION D'UN CENTRE DE RASSEMBLEMENT

une opportunité pour améliorer les conditions de travail et le bien-être animal

Référentiel méthodologique

1. Je pilote mon projet
2. J'implique les salariés et les autres utilisateurs du centre
3. Je construis un cahier des charges
4. J'intègre des repères techniques
- 5. Je me fais accompagner**

Retrouvez plus d'éléments méthodologiques et techniques et les coordonnées d'interlocuteurs pour vous accompagner dans vos projets sur le site

www.bouvinnov.fr





Concevoir ou rénover un centre de rassemblement mobilise des compétences diverses et variées : conduite de projet, animation de réunions, connaissances de la réglementation, connaissances des différents métiers dans le centre de rassemblement, collaboration avec la Maîtrise d'Œuvre (MOE). La Maîtrise d'Ouvrage (MOA) peut ne pas avoir en interne toutes les compétences nécessaires à sa réalisation. Se faire accompagner par un ou des acteurs extérieurs au projet peut alors contribuer à sa bonne exécution et à sa réussite, et faciliter l'acceptation des changements.

POURQUOI MOBILISER UN ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR ?

Différents intervenants externes peuvent apporter leurs compétences et leur appui au projet. Il est donc important que la MOA définisse bien son besoin.

Un accompagnement extérieur peut permettre :

- d'aider à construire un **diagnostic** c'est-à-dire à formaliser ses objectifs à plus ou moins long terme, à identifier les enjeux du projet, à analyser les situations à préserver et celles à faire évoluer, et à définir le cahier des charges des investissements à prévoir (architecture, organisation, matériels, dispositifs de formation...);
- d'aider à construire son projet et faire les choix adaptés : **accompagner et animer**, faciliter **la mobilisation**, aider à **réorganiser** le travail et le fonctionnement...;
- d'assurer la prise en compte de l'ensemble des **obligations réglementaires** : sécurité sanitaire, sécurité des femmes et des hommes, conditions de travail, protection animale, environnement...;
- de se tenir informé et de **découvrir** les nouveautés techniques, organisationnelles, financières...;
- de **prendre du recul** et avoir l'occasion de discuter de son projet, de recueillir l'avis et les idées de tiers extérieurs ;
- ...

QUAND MOBILISER UN ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR ?

Dès l'émergence d'un souhait d'évolution du centre de rassemblement, un accompagnement extérieur peut être sollicité. **Le plus en amont possible du projet pour avoir les meilleures marges de manœuvre et valoriser au mieux l'appui méthodologique.**

Des appuis spécifiques peuvent être nécessaires lorsque le projet est avancé, pour alimenter des choix opérationnels. Mais ne pas oublier que **plus le projet est avancé, plus les changements de cap seront difficiles et coûteux.**

QUEL RÔLE DE L'ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR ?

Faire appel à un accompagnement extérieur, c'est s'engager dans un travail de collaboration. C'est donc être prêt à entendre les questionnements, les suggestions... Les acteurs extérieurs aident la MOA à prendre du recul et lui fournissent tous les éléments nécessaires à une prise de décision éclairée, sur la thématique concernée.

Ces appuis ne sont pas là pour prendre les décisions à la place des acteurs internes du projet. Ils ne disposent que d'une vision partielle de ses enjeux, de l'histoire du site et de son fonctionnement. **Il est donc essentiel d'intégrer l'appui dans la conduite du projet et non de déléguer le projet à un interlocuteur externe.**

QUELS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEUR PROPOSÉS ?

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Un projet de conception ou de rénovation d'un centre de rassemblement implique de définir une conduite de projet, sa mise en œuvre et son animation. Pour ce faire, la MOA doit clarifier ses objectifs, construire les étapes du projet, identifier les acteurs à mobiliser, les outils à utiliser, le planning à respecter, les réunions à animer...

Faire appel à une personne extérieure, en appui à la MOA, peut aider à y voir plus clair dans la méthodologie de conduite de projet à mettre en œuvre et la manière de rendre les choses opérationnelles.

L'appui méthodologique peut également être ciblé sur des étapes précises du projet : l'analyse du travail pour la définition des besoins d'usage, la simulation dans le cadre de la validation des choix de fonctionnement, l'évaluation en phase d'expérimentation ou de déploiement...

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

La conception ou la rénovation d'une bouverie ou d'une bergerie de centre de rassemblement est un projet mobilisant un ensemble très varié et complexe de connaissances en matière de comportement animal, de réglementation sur la protection animale, d'équipements disponibles, de sécurité au travail, d'environnement, d'architecture de bâtiment...

Généralement, les personnes mobilisées en interne connaissent peu de centres de rassemblement différents, voire uniquement le leur. Un accompagnement technique extérieur permet de rapporter des expériences différentes et d'autres modalités de fonctionnement d'entreprises ayant des activités similaires. Faire appel à une personne disposant de connaissances spécifiques, notamment sur des situations de références, peut apporter une réelle plus-value et peut faciliter l'appropriation de changements techniques, organisationnels...

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Toute entreprise répondant aux critères d'éligibilité peut prétendre à un contrat de prévention de la part de son organisme de rattachement. Celui-ci est permis par une Convention Nationale d'Objectif de Prévention spécifique, fruit d'une négociation entre les organisations patronales et salariales du secteur d'activité et l'organisme de sécurité sociale.

Le contrat de prévention est un engagement mutuel entre une entreprise et son organisme de sécurité sociale. Il a pour objectif d'améliorer les conditions de travail, de réduire les accidents du travail et la pénibilité du travail ainsi que les maladies professionnelles. Cela se traduit par la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel en contrepartie d'un soutien méthodologique et du subventionnement d'une partie de l'investissement nécessaire à la réalisation du contrat. Un accompagnement par un préventeur est possible tout au long du projet.

LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)



L'essentiel & plus encore

Pour plus d'informations :
> Prendre contact avec le service de Prévention des Risques Professionnels ou Santé Sécurité au Travail de votre MSA.

La MSA assure la protection sociale obligatoire des professionnels de l'agriculture (exploitants et salariés). En charge d'une mission de service public pour toute la branche santé :

- elle intervient pour indemniser et accompagner les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- elle développe la Santé et la Sécurité au Travail de ses ressortissants en proposant une offre d'accompagnement, gratuite car incluse dans les cotisations obligatoires, pour améliorer les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.

Les conseillers en prévention, médecins du Travail, infirmiers en Santé au Travail, répartis dans 35 MSA sur tout le territoire, conseillent et accompagnent les entreprises dans l'élaboration des diagnostics nécessaires, la conduite du projet et la recherche de solutions organisationnelles, techniques, pédagogiques et de prévention, adaptées à chaque situation.

La MSA dispose :

- d'aides incitatives à la prévention
- d'un site d'information et documentaire spécifique à la prévention en agriculture www.ssa.msa.fr

Le Réseau CNAM/CARSAT



Pour plus d'informations :
> www.ameli.fr/entreprise
> www.inrs.fr 
> www.carsat-bretagne.fr

L'Assurance Maladie Risques Professionnels, également connue sous le nom de branche AT/MP est l'assureur obligatoire des entreprises du Régime Général. Pour sa mission de service public, elle s'appuie sur son réseau de caisses (Carsat, CRAMIF, CGSS) implantées sur tout le territoire, autour de 3 missions interdépendantes :

- indemniser et accompagner toutes les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,
- fixer les taux des entreprises,
- prévenir les risques professionnels.

Pour mettre en œuvre cette politique de prévention, en particulier auprès des entreprises à forte sinistralité, elle dispose :

- d'équipes terrain pluridisciplinaires,
- d'outils d'incitations financières,
- d'une documentation propre aux risques professionnels, avec l'appui scientifique et technique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité),
- d'une offre de formation continue.

LES INSTITUTS TECHNIQUES

L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE (IDELE)



Pour plus d'informations :
> www.idele.fr

L'Institut de l'Élevage travaille depuis plus de 40 ans sur le comportement, la manipulation, la contention, le transport et l'abattage des ruminants. C'est un partenaire technique régulier des fédérations professionnelles, des entreprises et des pouvoirs publics.

Les ingénieurs et techniciens de l'Institut de l'Élevage assurent, dans toute la France, des missions de conseils et d'expertise en matière de contention et de circulation des bovins et des ovins et de conditions de travail des opérateurs, de protection animale, de qualité des produits et de respect de la réglementation en vigueur.

CONSULTANTS EN ERGONOMIE



Pour plus d'informations :
> <http://www.artee.com/annuaire-des-ergonomes.php>
> Ergonomie et architecture

Les ergonomes accompagnent tous types de projets de rénovation ou de conception en mobilisant leur compétences en matière de méthodologies de conduite de projet, d'analyse des activités de travail, de fonctionnement humain et de projection des situations de travail futures. Ils peuvent être intégrés à l'équipe de MOE, ou encore en assistance à la MOA. Plus ils seront sollicités en amont du projet et meilleurs seront leurs conseils.

Les consultants en ergonomie ont la capacité de s'immerger dans des secteurs d'activité qu'ils ne connaissent pas a priori. Toutefois l'IDELE, les CARSAT ou les MSA sauront vous indiquer des cabinets d'ergonomie familiers avec les conduites de projet architecturales, le secteur agricole, voire les centres de rassemblement.

Le seul titre protégé en ergonomie est le titre d'Ergonome Européen (Eur.Erg.®).